



HAL
open science

La frontière, symbole de la souveraineté nationale

Catherine Wihtol de Wenden

► **To cite this version:**

Catherine Wihtol de Wenden. La frontière, symbole de la souveraineté nationale. Passerelle, 2019, 19 (03/2019), pp.91 - 94. hal-02178139

HAL Id: hal-02178139

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-02178139>

Submitted on 9 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



La frontière, symbole de la souveraineté nationale¹

CATHERINE WIHTOL DE WENDEN

Directrice de recherche CNRS

La thématique du bornage a servi à renforcer les thèses souverainistes de l'État-nation. L'identité nationale sert à construire, après les frontières géographiques, une histoire différente en deçà et au-delà des frontières, et à introduire un traitement différencié à l'égard de ceux et celles qui sont considéré-es comme ne faisant pas partie de la nation commune. Une refrontiérisation des États et de l'Europe est à l'œuvre, à des fins identitaires.

Le nationalisme cherche des symboles autour de ce qui représente la souveraineté de l'État, et les frontières en font partie. Les espaces frontaliers sont la plupart du temps des espaces d'identités fortes et disputées, mais aussi des lieux de proximité linguistique et culturelle diffuse avec le voisin, au-delà de la frontière. Songeons à la Savoie dans ses relations avec le Piémont, à l'Alsace avec l'Allemagne et à d'autres identités régionales construites de part et d'autre des frontières (basque, catalane), par référence à des lieux proches, riches d'identification commune (la Corse avec l'Italie, la Bretagne ou la Galice avec le monde gaélique, l'arc baltique), ou encore pour revendiquer une unité commune que le tracé de frontières nationales a fracturée (Kurde). Il y a en effet des frontières fortes et des frontières faibles, des frontières qui se construisent et d'autres qui disparaissent, des frontières durables et d'autres qui semblent aujourd'hui dérisoires mais qui ont joué un rôle majeur dans la géopolitique et la vie quotidienne des gens auparavant, par exemple le mur de Berlin. Des rectifications de frontières à la suite de traités sont venues changer le sort et la nationalité de ceux et celles qui vivent autour, comme entre le Piémont et la Maurienne, frontière aujourd'hui marquée de forts italiens qui

[1] Ce texte est basé sur l'article « Frontière, nationalismes et identité politique » publié dans *Pouvoirs* 2018/2 (N° 165), pages 39 à 49.



STITTLIN (CC BY-NC-ND 2.0)

ont perdu leur signification pour les riverain-es. La frontière géographique est généralement moins importante que l'identité racontée de part et d'autre : les terres et gens de frontière sont souvent faits de mixité et de défiance à l'égard des États – douaniers, colporteurs et contrebandiers s'y côtoyaient autrefois, et aujourd'hui certains passeurs sont en uniforme.

Pourtant, de part et d'autre de la frontière passe le pouvoir politique, qui lui aussi raconte une autre histoire, celle de la nation, quelquefois imaginée pour construire une communauté politique. Or qu'y a-t-il de commun entre un-e Sicilien-ne et un-e Piémontais-e, sinon la volonté étatique de les réunir par la langue (tardive d'ailleurs) et l'histoire nationale enseignée à l'école de l'unité italienne, ou entre un-e Savoyard-e et un-e Lillois-e, sinon l'école républicaine qui a affiché aux murs des salles de classe les cartes de la France hexagonale, enseigné la langue française et raconté une histoire de France écrite par Ernest Lavisse ? [...]

Mais la frontière est aujourd'hui un espace qui s'estompe pour les uns sous l'effet des mobilités et de la mondialisation, facilitée en cela par les nouvelles technologies de la communication, les transports et les divers échanges transnationaux, et qui se renforce pour les autres : celles et ceux qui veulent entrer en franchissant la frontière sans le visa requis et qui la transgressent, signifiant ainsi son iniquité. La frontière est alors un outil créé artificiellement pour construire et renforcer le pouvoir des États. Alors que les frontières tendent à perdre de leur pertinence dans bien des cas, là où la mobilité devient signe de modernité, elle est instrumentalisée pour alimenter l'identité politique des courants nationalistes cherchant à revenir à l'État-nation, grand perdant de l'entrée en mobilité du monde. Des valeurs nouvelles, comme la diversité, la lutte contre les discri-



minations, les droits des minorités, viennent contre-carrer le monde des États et de leurs frontières. Le droit a progressé pour les immigré-es régulièrement installés-es, mais les frontières se sont fermées à l'entrée, les États percevant souvent la migration comme une atteinte à l'exercice de leur souveraineté sur les frontières et la migration illégale comme une forme de criminalité. [...]

Pour les nationalistes, la frontière est au cœur de la transgression, c'est-à-dire de la traversée d'un limes, le non-respect d'un principe. [...] Ce que cherchent à faire valoir les nationalismes, c'est la frontière menacée dans la légitimité même de son existence par les flux migratoires. La perte du contrôle de leurs frontières par les États d'accueil, fruit d'une crise liée à la migration globale, était cette revendication. L'État d'accueil, dans l'exercice de son pouvoir régalien, est la plupart du temps le grand perdant de ces mobilités, sa souveraineté étant souvent défiée par ces nouveaux acteurs qui transgressent les frontières. La transgression de la frontière est au centre d'un conflit de valeurs qui s'inscrit dans l'éthique même du droit. On assiste à une réévaluation de la frontière par des individus et des groupes capables de défier les États dans leur légitimité à contrôler les frontières, eux-mêmes aux prises avec une série d'impératifs contradictoires : contrôle des migrations et libéralisme économique, sécurité et respect des droits fondamentaux, frontières et préservation des réseaux transnationaux d'échanges, de dialogue et d'activités économiques. [...]

Le thème de la menace, du défi, de l'invasion, voire du « grand remplacement » démographique et culturel, est très présent dans le discours nationaliste à propos de la frontière. La migration défie la conception wébérienne de la souveraineté de l'État, car elle remet en cause la relation entre population, territoire et monopole du pouvoir de maîtriser les frontières. Elle affaiblit les deux piliers du système étatique : la souveraineté et la citoyenneté. Dans l'ordre international classique, les États sont les acteurs exclusifs et souverains, et ils contrôlent par leur régime politique leur population et leur territoire. Si des personnes décident de quitter un État et d'entrer dans un autre pour y trouver refuge et s'y réaliser dans de meilleures conditions, le rôle de l'État de départ et de celui d'accueil dans leur capacité à traiter et à contrôler les migrations, à mesurer l'impact de celles-ci sur leur souveraineté, incluant sécurité intérieure et extérieure, est mis à l'épreuve.

Les migrations introduisent un désordre par le fait que population et territoire ne coïncident plus. Elles provoquent la déterritorialisation des populations, la fluidité du passage, l'hybridation des allégeances et des identités multiples. Dans le discours nationaliste, beaucoup d'États-nations sont ainsi menacés dans leur autonomie de gestion des migrations par le haut, du fait de systèmes de gestion régionaux comme en Europe, ainsi que de l'idée de gouvernance mondiale des migrations dont les normes s'imposeraient aux États pour sécuriser les migrations.

Mais aussi par le bas, à travers le pluriculturalisme, qui transforme les identités nationales en introduisant des valeurs issues du cosmopolitisme. Enfin, ces États-nations dénoncent les formes d'ingérence des pays de départ, qui deviennent de plus en plus souvent acteurs sur la scène internationale par le biais de leurs migrations, pour lesquelles ils développent des politiques diasporiques², et ce via divers instruments : la double nationalité, le soutien aux associations culturelles et religieuses, le vote de leurs nationaux, qui sont électeurs et éligibles dans les pays d'accueil. [...]

Mais la frontière est aussi intérieure aux États et les nationalismes identitaires entretiennent ainsi l'idée que certains nationaux le seraient moins que d'autres, car ils sont musulmans, pauvres, colorés – ils ne sont pas « de souche », ce qui définit un racisme différentialiste analysé par Michel Wieviorka³. Elle peut aussi se situer au-delà des États : dans le cas de l'Union européenne, la frontière passe moins entre nationaux et étranger-es qu'entre Européen-nes et non-Européen-nes. Pour les extra-communautaires, le défaut de papiers en règle constitue une frontière, lourde de conséquences pour le travail, la vie quotidienne ou la mobilité. À l'échelle nationale, une fois franchies les frontières juridiques, par régularisation, mariage, entrée régulière, accès à la nationalité, une autre frontière perdure : celle de la visibilité physique, des imaginaires culturels, religieux, sociaux. Les nouveaux nationaux continuent alors à être considéré-es comme des étranger-es du fait de discriminations en tous genres : assignation à résidence dans les cités, racisme institutionnel de la part des forces d'autorité, difficulté à être considéré-e et traité-e comme un citoyen-ne ordinaire dans l'accès au logement, à l'emploi, aux filières scolaires réputées, et jusqu'aux boîtes de nuit.

Le lien que les nationalismes font entre les frontières et les identités politiques a été ravivé depuis 2015 par le rapport de force entretenu entre l'Union européenne et les pays d'Europe centrale et orientale, quand ils ont refusé de partager l'accueil des réfugié-es au nom du principe de solidarité entre États européens à propos de la réinstallation des demandeur-ses d'asile provenant de Syrie. La Hongrie a argué du fait que l'accueil de ces réfugié-es du Proche et du Moyen-Orient risquait de porter atteinte à son identité culturelle, construite dans un projet de nation homogène autour de sa langue, de sa culture et de sa religion. La République tchèque a déclaré qu'elle n'accepterait d'accueillir que des Syrien-nes chrétien-nes et la Pologne a fait valoir des thèmes culturels et religieux. La frontière se déplace ainsi sur des terrains que l'on croyait relégués au passé pour l'Europe, sous la pression des idées nationalistes qui ont donné le ton aux politiques d'immigration et d'asile.

[2] Catherine Wihtol de Wenden, *La Question migratoire au XXI^e siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*, 3^e éd., Paris, Presses de Sciences Po, 2017.

[3] *La France raciste*, Paris, Seuil, 1992.